

## Un amalgame intolérable Mise en garde de la Commission "Tsiganes"

**D**ÉPUIS plusieurs mois circule un papier : *Signes de reconnaissance utilisés par les nomades et cambrioleurs*.

Il comporte une quinzaine de signes, accompagnés de légendes explicatives, telles que « maison inoccupée », ou encore... « bonne maison où habitent des femmes au cœur sensible »...

Ce « document » a été publié, avec quelques variantes, dans un certain nombre de journaux. Mais — et c'est plus grave — il arrive qu'il soit diffusé par des municipalités, commissariats ou gendarmeries, et qu'il porte une en-tête officielle.

C'est ainsi que l'un d'entre eux se présentait comme émanant du « ministère de l'Intérieur... Direction départementale des polices urbaines des Hauts de Seine ».

Le Secrétaire Général de l'URAVIF (Union Régionale des Associations de la Région d'Ile de France pour la promotion des Tsiganes et Gens du Voyage) a écrit à la Direction départementale concernée.

La réponse du contrôleur général a été formelle : ce « document » n'éma-

nait pas de la Direction départementale, et ce pour deux raisons péremptives : l'intitulé qui n'est pas celui des imprimés officiels et le « document » de très mauvaise qualité.

Le contrôleur général a donc ordonné une enquête et a conclu « en partageant l'indignation sur la manière dont a été rédigé ce papier ».

De son côté, le chargé de mission pour les Affaires Tsiganes au ministère des Affaires sociales déclare « partager l'émotion de l'Association en voyant assimiler nomades et cambrioleurs ».

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous ne nions pas l'existence de signalisation de ce genre, pratiquées d'ailleurs par des démarcheurs et vendeurs à domicile. Mais c'est l'interprétation qui en est donnée, et l'assimilation voulue et diffamatoire des « nomades » aux « cambrioleurs » qui est inadmissible.

Que nos comités et amis alertés protestent donc à chaque fois que ce texte est reproduit dans un journal, et plus encore quand il est diffusé par une voie officielle, mairie ou commissariat. Que soit souligné :

- l'origine incontrôlée de ce document ;
- le fait que sa diffusion, si elle se pare d'un intitulé officiel, peut tomber sous le coup « d'usage de faux » ;
- le caractère diffamatoire de l'amalgame « nomades-cambrioleurs ».

## Dans les Comités

### Tous azimuts...

● **7 mai, le Comité de Nancy** demande que la vérité soit faite sur la mort d'un jeune Algérien, tué lors d'une patrouille de police. Un certain nombre de contradictions apparaissent quant au déroulement des faits.

● **9 mai, à Saint-Lô**, lors d'une conférence de presse, le MRAP a rendu publique deux affaires de racisme ayant eu pour cadre l'une le lycée technique, l'autre un bureau de poste, où M. Mexandeau, ministre des Postes, a fait savoir qu'une enquête serait ouverte.

● **11 mai, au Havre**, soirée-débat sur le thème « Palestine, une terre, un peuple » avec l'Association Médicale Franco-Palestinienne (AMFP) et l'Association des Musulmans et Arabes du Havre (AMAH), salle Masséna. Le film *Palestine occupée* fut projeté avant le débat.

● **12 mai, à Tours**, « Six heures pour l'Amitié entre les peuples ». Première fête pluriculturelle : guitare du Bénin, chants voltaïques, ballets yougoslaves, groupes « Soleil du Portugal » et « IMAD », diapositives sur la vie des Indiens, etc.

● **12-20 mai, à Dreux**, cinquième fête de l'amitié dans les allées du parc de Comteville. Avec des musi-

ciens, des danses, un court-métrage vidéo sur la vie à Dreux, un débat avec Françoise Gaspard sur la carte de dix ans, et Nazare Pereira.

● **Du 19 au 26 mai, à Mantes-la-Jolie**, premier festival de la jeunesse. Le Comité du MRAP projette le 25 mai « Vivre ensemble avec nos différences », film sur les Assises, qui sera suivi d'un débat à la Maison des Jeunes.

● **19 et 20 mai, à Toulouse**, participation du Comité Local à la fête de la Rose.

● **23 mai, à Rodez**, le Comité a organisé, à la salle Descartes, une journée d'information et de discussion avec des montages vidéo, des expositions de dessins, vente de livres, gâteaux et boissons. Musique et danse avec « Stockfish » et un groupe marocain.

● **25 mai, aux Mureaux**, le Comité local organise un débat avec une centaine de personnes dont de nombreux jeunes, dans le cadre du festival de la Jeunesse : « Comment transformer à l'école, dans les cités, les structures qui engendrent le racisme ? »

● **16 juin, à Issoudun**, « six heures contre le racisme » : grande journée d'information, de débats, de discussions notamment sur le rôle et la place des immigrés en France, avec la présence de Gérard Coulon, Secrétaire national. Diapos, exposition, spectacles. □

## LE RACISME EN JUSTICE

### ● Encore

Le 6 mars 1984, une plainte simple a été déposée à Clermont-Ferrand en raison de la publication du tract intitulé « Mon très cher Mustapha » dans l'hebdomadaire *Le coup d'œil*.

### ● Corse

Le Comité local d'Ajaccio a déposé plainte à la suite d'un article discriminatoire à l'égard des Corses paru dans *Le Quotidien de Paris* du 4 janvier 1984.

Le 23 février 1984, des agents de police arrivent dans le bidonville des Sept Ponts et, sous prétexte de vérifier l'identité des trois personnes maghrébines, exercent sur elles des violences et voies de fait. Les trois victimes ont déposé plainte le 19 mars. Le Comité local d'Ajaccio leur apporte son soutien.

### ● Des armes

La troisième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Montpellier, le 12 mars 1984, saisie sur citation directe du MRAP contre les propos tenus par J.-M. Le Pen : « L'insécurité : ce sont principalement les Noirs et les Arabes qui achètent des armes — pour tuer... », a considéré que le groupe de personnes concerné par la provocation en raison de leur origine n'était pas désigné, ce qui constitue une nullité.

Elle a en outre condamné le MRAP à 5 000 F de dommages et intérêts pour abus de constitution de partie civile — décision supprimée en appel.

### ● Faune

« Suppression des quartiers insalubres dans les grandes villes où grouille cette faune qui ne s'adaptera jamais à notre mode de vie. Moins de crimes, de crapuleries, moins de viols et surtout moins de maladies vénériennes », tel est le programme électoral de Denis Lelièvre, candidat aux cantonales à Dozulé (Calvados) en mars 1984. Le MRAP porte plainte avec constitution de partie civile.

### ● Profanation

Le 22 mai 1984, le tribunal de Nanterre a condamné P. Guenez et Pascal X à 18 mois de prison dont 12 avec sursis pour avoir profané, en avril 1981, 81 tombes du cimetière juif de Bagneux. Les parties civiles (MRAP, LICRA) se sont vues attribuer 1 F à titre de dommages et intérêts.

### ● Boîte de nuit

Le 15 juin, à Alès, le gérant d'une boîte de nuit a été relaxé dans un procès intenté par le MRAP. Le tribunal a estimé que les preuves n'étaient pas suffisantes pour établir qu'il avait donné des instructions au portier pour que celui-ci refuse l'entrée des Maghrébins. Le Procureur a fait appel.